

tion à la Chambre du nouveau ministre des Chemins de fer et des Canaux dans la personne de l'honorable député de Regina (M. Dunning). Avant de traiter plus à fond cette question, j'aimerais revenir à une déclaration de l'honorable député d'Oxford-Nord (M. Sutherland) et consignée au Hansard. Il n'est peut-être pas nécessaire que je la relise, mais elle tendait à laisser croire que l'honorable député de Regina (M. Dunning) avait démenti ce qui avait été dit sous serment en Saskatchewan lors de l'enquête sur le commerce de grain en 1924. Il y a aussi autre chose au sujet d'un certain racontar politique, sans fondement d'ailleurs, répété à la Chambre et au dehors. Pour ce qui est de l'honorable député de Regina, je dois déclarer que les propos de l'honorable député d'Oxford-Nord furent bien frivoles et déplacés; quand nous critiquons et que nous jugeons nos hommes publics, nous devrions être plus prudents. A propos de cette déclaration, l'honorable député a détaché du contexte une ou deux lignes ou phrases, et s'est servi de ce texte tronqué pour porter son jugement. Cette déclaration est sans valeur aucune, et ce qui lui sert d'appui est si peu sérieux que mieux vaut ne pas s'en occuper. Je demanderais à la Chambre de lui rappeler un jugement de Thomas Carlyle, étudiant les hommes publics. Voici ce qu'il écrit dans sa vie de Burns:

Souvent, oui, trop souvent, le monde est injuste dans les jugements qu'il porte sur les hommes. "Il décide à la manière d'une cour de justice, en s'inspirant de lois désuètes; et non pas d'une façon positive, mais d'une façon négative, en se fondant surtout sur ce qui est bien fait, plutôt que sur ce qui est fait ou n'est pas mal fait. Ce ne sont pas les quelques pouces de déviation d'une courbe mathématique qui se déterminent si facilement, mais bien le rapport de cette déviation au diamètre total qui constitue l'écart véritable"...

Au lieu de chercher à juger un homme politique par l'examen superficiel de quelques phrases qu'il aurait prononcées, l'honorable député d'Oxford-Nord devrait prendre toute la déclaration faite par l'honorable député de Regina, en vue de tirer une conclusion. Le ministre des Chemins de fer qui représente maintenant le comté de Regina est bien connu en Saskatchewan. Du rang d'un pauvre immigrant anglais, il s'est élevé à son poste actuel. Il a été d'abord secrétaire d'une section des "Grain Growers"; ensuite, il est devenu vice-président de l'association provinciale des "Grain Growers" et puis administrateur général de la plus grande compagnie à manutentionner le grain au monde; le système d'éleveurs coopératifs de la Saskatchewan. De cette position, il a été appelé au poste de trésorier de la Saskatchewan, et puis, de là, au poste de premier ministre de cette province. Un homme capable d'accomplir pareils pro-

grès dans sa province adoptive a un rôle et une influence à exercer pour le Canada, en général et, à mon sens, en continuant à remplir ses fonctions actuelles, l'honorable député de Regina fournira non seulement une direction, mais aussi un appui et une coopération aux réseaux ferrés du pays, et cet appui et cette coopération auront prochainement des répercussions favorables dans tout le Canada.

Une autre acquisition qui renforce le Gouvernement, c'est le nouveau ministre de la Santé, du Travail et du Rétablissement civil des soldats (M. Elliott). J'ai raison de dire, je pense, que s'il poursuit les succès déjà obtenus, il ira loin. L'honorable député a obtenu des succès dans sa profession d'avocat et comme député à la législature provinciale. Il sera une force pour le Gouvernement dont il fait partie, et il donnera à son département non seulement la meilleure direction, mais encore les meilleurs idéals.

Nous en arrivons ensuite au ministre des Finances (M. Robb) qui a déposé le budget actuel. Ce budget nous reporte à d'autres ministres canadiens des Finances. Le premier a été l'honorable A. T. Galt, renommé pour sa compétence exceptionnelle. A l'établissement d'un nouveau tarif en 1858 et 1859, avant la Confédération, le secrétaire d'Etat d'alors pour les colonies déclara qu'il ne pouvait accepter le tarif. M. Galt dit: "C'est le tarif établi par les législatures du Haut et du Bas-Canada, telle est notre attitude en matière fiscale, sur les impôts et le tarif." Donc, M. Galt tint bon et, en conséquence, le Canada conquit ce qu'on pourrait appeler son indépendance en matière fiscale, et depuis ce jour, le ministre des Finances, en coopération avec le cabinet et les députés ministériels, assume la responsabilité de présenter un budget chaque année, tranchant les questions relatives aux droits et aux impôts.

Après M. Galt vint M. Tilley, et la principale particularité de M. Tilley, c'est peut-être que tout en appuyant la politique nationale, il était d'avis qu'à moins d'accuser une balance favorable du commerce chaque année, elle ne réussirait pas. Nous voyons qu'il a pris sans cesse cette attitude, mais néanmoins les faits n'ont pas été conformes à sa théorie; de 1878 à 1896, une période de dix-huit ans, la balance du commerce n'a été favorable au Canada qu'une seule année. Cela arriva en 1880, alors que la balance favorable du commerce s'éleva à \$1,500,000, mais cette année-là, la dette nationale s'accrut d'environ 9 millions.

Le successeur de l'honorable M. Tilley fut l'honorable M. George E. Foster, et lui aussi soutint que d'année en année le tarif doit